



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de Seine-et-Marne – Arrondissement : MEAUX

Canton de la Ferté-sous-Jouarre

MAIRIE DE CROUY-SUR-OURCQ

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DU COMITE DE SUIVI DE LA TELEPHONIE MOBILE**

Jeudi 25 Février 2021



Personnes présentes :

- M. Victor ETIENNE, Maire
- M. Adrien RENAULT, Adjoint au Maire
- M. Philippe FAIGNER, Adjoint au Maire & Comité de suivi de téléphone mobile / Elus
- M. Pascal METZGER, Conseiller municipal & Comité de suivi de téléphone mobile / Elus
- M. Didier MANSON, Conseiller municipal & Comité de suivi de téléphone mobile / Elus
- Mme Elisabeth LEPAGE, Conseiller municipal & Comité de suivi de téléphone mobile / Elus
- Mme Martine GODE, Conseiller municipal & Comité de suivi de téléphone mobile / Elus
- M. Michel GOUJON, Habitant de Crouy-sur-Ourcq & Membre du Comité de suivi de la téléphonie mobile / riverains
- M. Daniel HUE, Habitant de Crouy-sur-Ourcq & Président du Comité de suivi de la téléphonie mobile / riverains
- Mme Danielle CIROTTEAU, Habitante de Crouy-sur-Ourcq & Membre du Comité de suivi de la téléphonie mobile / riverains
- Mme Julie BOUQUET, Habitante de Crouy-sur-Ourcq & Membre du Comité de suivi de la téléphonie mobile / riverains
- Mme Laure-Agnès BOURDIAL, Habitante de Crouy-sur-Ourcq & Membre du Comité de suivi de la téléphonie mobile / riverains

Personne absente :

- M. Bruno FELIX, Habitant de Crouy-sur-Ourcq & Membre du Comité de suivi de la téléphonie mobile
- > remplacé par Mme FELIX, qui ne peut être admise vu la délibération du Conseil Municipal enterinant M. Bruno FELIX

Représentants d'Orange et son partenaire installateur :

- Mme Mariem SEBRI, SNEF Telecom
- M. DUPUIS, Orange France

Ordre du jour :

Installation d'un nouveau pylône près du stade.

Point abordé :

Implantation d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile Orange

Monsieur Le Maire nous informe d'une lettre adressée par Le Secrétariat d'état chargé de la transition numérique et des communications électroniques :



MAIRIE DE CROUY-SUR-OURCQ



SECRETARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA TRANSITION
NUMÉRIQUE
ET DES COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Paris, le 28 août 2020

Monsieur le Maire,

Le Président de la République et le Premier Ministre font de l'accès au numérique pour tous, dans tous les territoires, une priorité de l'action du Gouvernement. Aux côtés des collectivités territoriales, nous avons renforcé les moyens opérationnels et financiers pour accélérer le déploiement des réseaux de fibre optique dans l'ensemble des territoires, notamment dans les plus ruraux. Ainsi, dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, nous apporterons à tous un accès Internet à très haut débit avant fin 2022 et nous déploierons de nouveaux réseaux de fibre optique vers tous les locaux d'ici fin 2025 comme cela a été fait plus tôt pour l'eau, le téléphone ou l'électricité.

Concernant la couverture en téléphonie mobile, le Gouvernement a engagé depuis 2018 avec les opérateurs un plan ambitieux mobilisant plusieurs milliards d'euros d'investissement. Un des premiers axes de ce grand plan va permettre d'ici la fin de l'année que l'ensemble du réseau mobile déployé sur le territoire soit équipé en 4G, offrant ainsi une réelle amélioration pour les usagers en matière d'accès à l'Internet mobile. Un autre pilier majeur de ce plan repose sur l'obligation imposée à chaque opérateur de déployer progressivement 5.000 nouveaux sites mobiles (d'ici 2026) dans les territoires non ou très mal couverts en téléphonie mobile. Le Gouvernement a fait le choix de s'appuyer sur l'expertise des collectivités territoriales, qui sont les plus à mêmes d'apprécier la réalité effective de la couverture mobile sur le terrain, pour identifier les zones à équiper en priorité.

C'est dans ce cadre que j'ai le plaisir de vous annoncer que je viens de signer l'arrêté qui impose aux opérateurs Bouygues Telecom, Free Mobile, Orange et SFR d'engager les travaux nécessaires à la mise en service d'au moins un nouveau site permettant l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile 4G pour votre commune dans un délai maximal de 24 mois.

Monsieur ETIENNE Victor
Mairie de Crouy-Sur-Ourcq
10, rue du Général de Gaulle
77840 CROUY-SUR-OURCQ

1/2

Vous l'aurez compris, le Gouvernement, en association étroite avec les collectivités territoriales et les opérateurs de télécommunications, est pleinement mobilisé pour équiper votre commune des infrastructures les plus performantes afin de garantir à vos administrés une connexion Internet et mobile de qualité.

Demeurant à l'écoute de vos remarques et propositions, je vous prie, Monsieur le Maire, de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

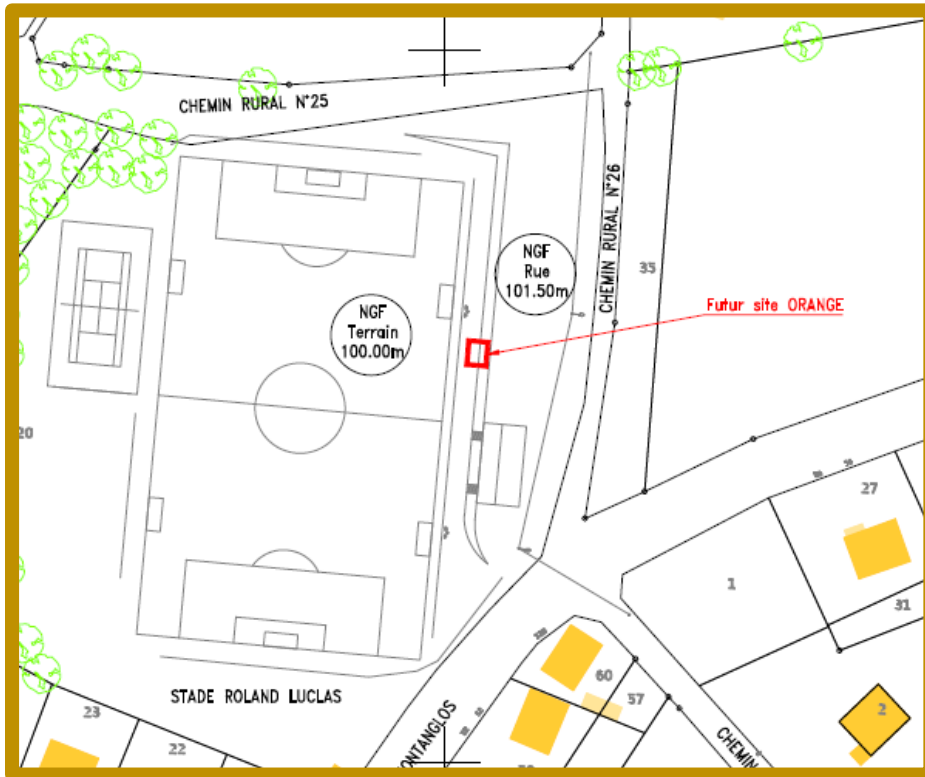
Cédric O



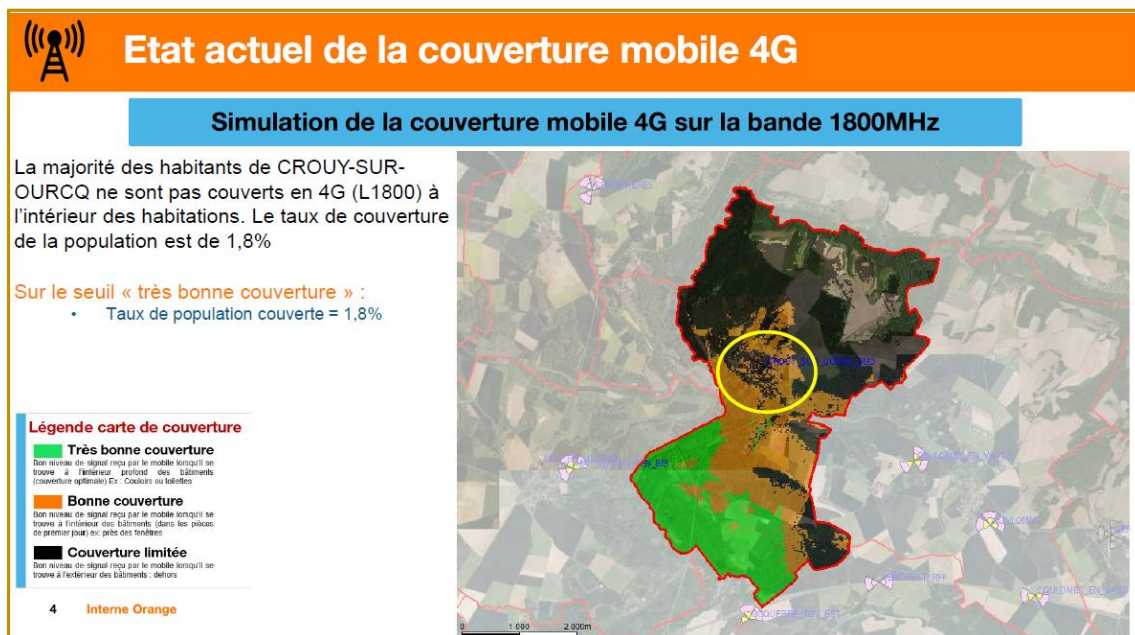
MAIRIE DE CROUY-SUR-OURCQ

Monsieur Le Maire laisse la parole aux représentants d'Orange pour exposer le projet d'implantation de la nouvelle antenne < ORANGE > au Stade municipal :

Plan de masse :



Monsieur DUPUIS nous présente dans un premier temps l'état actuel de la couverture mobile 4G sur la commune de Crouy-sur-Ourcq :

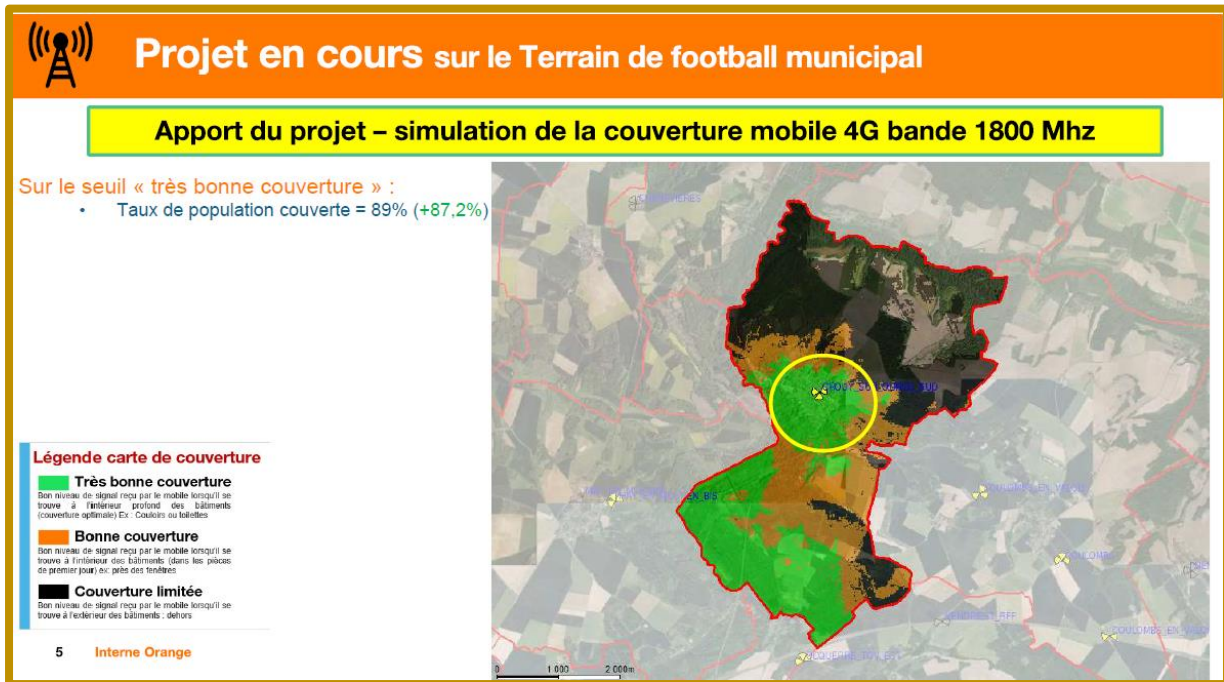


La majorité des habitants de Crouy-sur-Ourcq ne sont pas couverts en 4G (L1800) à l'intérieur des habitations. Le taux de couverture de la population est de 1,8 %.

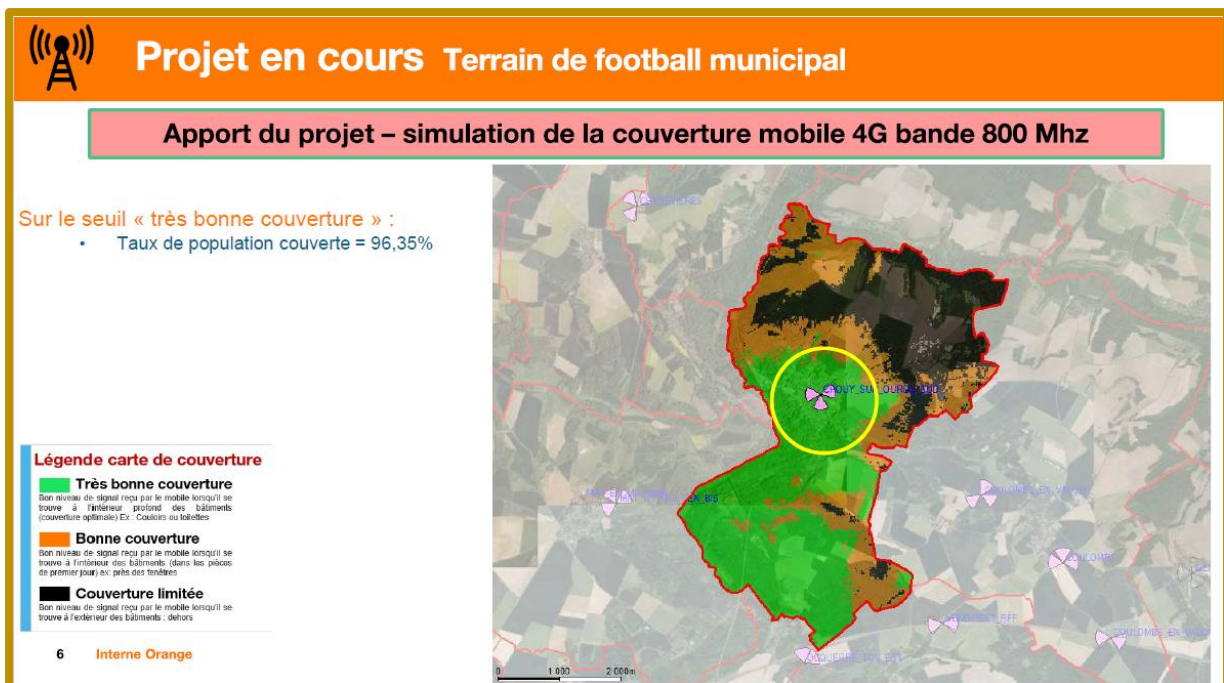


MAIRIE DE CROUY-SUR-OURCQ

D'autre part, Monsieur DUPUIS nous présente l'état de couverture à l'issue de l'installation du nouveau site ORANGE :



Taux de la population couverte 4G bande 1800 Mhz : 89 % (gain de +87,2 %)



Taux de la population couverte 4G bande 800 Mhz : 96,35 %



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de Seine-et-Marne – Arrondissement : MEAUX

Canton de la Ferté-sous-Jouarre

MAIRIE DE CROUY-SUR-OURCQ

Synthèse de cette réunion :

Pour répondre à la rumeur et au tract anonyme passé dans la commune, une loi (22 juin 2018) oblige d'équiper toutes les régions dont les communes en zone blanche.

Le Gouvernement se mobilise pour équiper les communes rurales des infrastructures les plus performantes afin de garantir aux citoyens une qualité de la réception de la téléphonie mobile 4G et une connexion internet via les téléphones mobiles.

A ce jour, la commune de Crouy-sur-Ourcq n'est quasiment pas couverte en 4G ORANGE à l'intérieur des habitations. Le taux de la population couverte en 4G (LTE1800) s'élève actuellement à 1,8 %.

Après déploiement du site ORANGE, le taux de la population couverte en 4G (1800 Mhz) à l'intérieur des habitations sera de 89 % et avec la 4G (800 Mhz), il atteindra 96,35 %.

Nous devons installer une antenne sur un terrain communal préalablement étudié avec les possibilités d'implantation, vers un site choisi par « ORANGE » et la Mairie, sur les hauteurs de Crouy-sur-Ourcq qui permettra une diffusion optimale des ondes électromagnétiques.

Une question a été ouverte sur les niveaux d'émission des antennes. M. DUPUIS explique que ce sont des ondes horizontales avec un effet <parapluie>.

Il manque dans cette présentation un rapport de simulation de propagation des ondes, que ORANGE s'engage à envoyer en Mairie très prochainement.

Les peurs concernant les antennes-relais débouchent souvent sur des situations paradoxales où on refuse l'implantation d'antennes-relais limitant ainsi la couverture du réseau.

Ce pylone remplacera un poteau d'éclairage existant, et s'étendra sur une hauteur de 15 mètres tout en respectant le P.L.U., en accord avec l'A.B.F.

Sur un plan sécuritaire, le site d'implantation sera entouré par une clôture et un filet anti-ballons. L'éclairage existant sera conservé.

L'Etat Français a autorisé sur le territoire l'implantation d'antennes mobiles allant jusqu'à 60 volts. ORANGE nous informe et assure que les 6 nouvelles antennes sur le pylone du stade municipal n'atteindront pas plus de 5 à 6 volts dont 10 fois moins élevés que le seuil autorisé.

La technologie actuelle avance très vite (4G 5G) et ORANGE nous précise que les antennes pourront être évolutives pour le futur.

Nous devons suivre cette mise en place pour que chacun puisse recevoir correctement : Appel téléphonique, téléchargement, télétravail, visioconférence ...

Les représentants d'ORANGE informe également que le nouveau dispositif de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques, prévu par un décret du 14 décembre 2013, est entré en vigueur le 1er janvier 2014. Les demandes de mesures ne passent désormais plus par les opérateurs, comme jusqu'à présent, même si ces derniers en restent les financeurs.

L'arrêté également du 14 décembre 2013 précise le déroulement de la procédure. Le demandeur doit remplir le formulaire CERFA n°15003*01 disponible sur le site www.service-public.fr et le transmettre à l'Agence nationale des fréquences (ANFR) après avoir fait viser au préalable sa demande par une personne morale : par exemple la commune.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Département de Seine-et-Marne – Arrondissement : MEAUX

Canton de la Ferté-sous-Jouarre

MAIRIE DE CROUY-SUR-OURCQ

A l'issue de cette réunion, Monsieur Le Maire souhaite poursuivre la démarche de concertation avec le <Comité de suivi de la téléphonie mobile>. La majorité des personnes n'est pas contre la poursuite de l'implantation de cette nouvelle antenne, mais une réserve est formulée à la réception du rapport de simulation.

Monsieur Le Maire rappelle que le dossier sera consultable en Mairie et qu'une information sera faite sur l'ensemble de nos supports de communication.